

Neomycin Formulation

Version 5.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 9404869-00012 Date de dernière parution: 12/08/2025
Date de la première parution: 09/02/2021

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Neomycin Formulation
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : Merck & Co., Inc
Adresse : 37 McCarville Street
Charlottetown, PE C1E 2A7
Téléphone : +1-908-740-4000
Numéro de téléphone en cas d'urgence : +1-908-423-6000
Adresse de courrier électronique : EHSDATASTEWARD@merck.com

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : produit vétérinaire
Restrictions d'utilisation : Sans objet

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Sensibilisation de la peau : Sous-catégorie 1B
Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée : Catégorie 2 (Reins, oreille interne)

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins, oreille interne) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Neomycin Formulation

Version 5.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 9404869-00012 Date de dernière parution: 12/08/2025
Date de la première parution: 09/02/2021

précautions de sécurité.
P260 Ne pas respirer les poussières.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P308 + P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Le contact de la poussière avec les yeux peut causer une irritation mécanique.
Le contact avec la poussière peut provoquer une irritation mécanique ou le dessèchement de la peau.
Peut former des concentrations de poussière combustible dans l'air au cours du traitement, manipulation ou d'autres moyens.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	N° CAS/ID unique	Concentration (% w/w)	Secret commercial
néomycine, sulfate (sel)	Donnée non disponible	1405-10-3*	>= 30 - <= 60	TSC

* Indique que l'identificateur est un numéro CAS.

TSC- la concentration réelle ou la plage de concentration est retenue à titre de secret commercial

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, consulter un médecin.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Neomycin Formulation

Version 5.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 9404869-00012 Date de dernière parution: 12/08/2025
Date de la première parution: 09/02/2021

peau		savon et beaucoup d' eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Faire appel à une assistance médicale. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser.
En cas de contact avec les yeux	:	Si le produit atteint les yeux, bien rincer avec de l'eau. Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste.
En cas d'ingestion	:	En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Faire appel à une assistance médicale. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés	:	Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible de nuire au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Le contact avec la poussière peut provoquer une irritation mécanique ou le dessèchement de la peau. Le contact de la poussière avec les yeux peut causer une irritation mécanique.
Protection pour les secouristes	:	Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir chapitre 8).
II Avis aux médecins	:	Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	:	Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique d'extinction
Moyens d'extinction inadéquats	:	Inconnu.
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Éviter la formation de poussières; des poussières fines dispersées dans l'air à des concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, présentent un risque d'explosion des poussières. Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
Produits de combustion dangereux	:	Oxydes de carbone
Méthodes spécifiques d'extinction	:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger. Évacuer la zone.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection personnelle.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Neomycin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
5.0	05/09/2026	9404869-00012	Date de la première parution: 09/02/2021

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle. Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Éviter la dispersion des poussières dans l'air (i.e., le nettoyage de surfaces poussiéreuses avec de l'air comprimé). Les dépôts de poussières ne doivent pas s'accumuler sur les surfaces car ils peuvent former un mélange explosif s'ils viennent à être libérés dans l'atmosphère en concentrations suffisantes. Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables. Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Mesures d'ordre technique : De l'électricité statique peut s'accumuler et enflammer des poussières en suspension et provoquer une explosion. Fournir des précautions adéquates, telles que mise à terre et continuité de masse électriques, ou des atmosphères inertes.
- Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail. Minimiser la formation et l'accumulation de poussières. Conserver le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.

Neomycin Formulation

Version 5.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 9404869-00012 Date de dernière parution: 12/08/2025
 Date de la première parution: 09/02/2021

- Conditions de stockage sûres : Garder dans des contenants proprement étiquetés.
 Garder sous clef.
 Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
- Matières à éviter : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
 Oxydants forts

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
néomycine, sulfate (sel)	1405-10-3	TWA	1.5 mg/m ³ (OEB 1)	Interne
Autres informations: DSEN, OTO				
		limite d'essuyage	0.1 mg/100 cm ²	Interne

- Mesures d'ordre technique** : Utiliser des contrôles de génie faisables pour minimiser l'exposition au composé.
 Tous les contrôles de génie doivent être implémentés par une structure conçue et exploitée en conformité aux principes de BPF afin de protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.
- Filtre de type : Type protégeant des particules
- Protection des mains
 Matériau : Gants résistants aux produits chimiques
- Protection des yeux : Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux ou lunettes protectrices.
 Si l'environnement ou l'activité professionnelle implique la présence de poussière, de brumes ou d'aérosols, il faut porter des lunettes appropriées.
 Utiliser un masque facial ou une autre protection intégrale du visage s'il existe un risque de contact direct du visage avec des poussières, brumes ou aérosols.
- Protection de la peau et du corps : Uniforme de travail ou sarreau de laboratoire.
- Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail.
 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Neomycin Formulation

Version 5.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 9404869-00012 Date de dernière parution: 12/08/2025
Date de la première parution: 09/02/2021

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
L'opération réelle d'une usine doit comporter un examen des contrôles de génie, des équipements de protections de la personne appropriés, des procédures de déshabillage et de décontamination appropriées, une surveilles de l'hygiène industrielle, une surveillance médicale et l'utilisation de contrôles administratifs.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	poudre
Couleur	:	De blanc à jaune clair
Odeur	:	Donnée non disponible
Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
pH	:	Donnée non disponible
Point de fusion/congélation	:	Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	Sans objet
Taux d'évaporation	:	Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Peut former des concentrations de poussière combustible dans l'air au cours du traitement, manipulation ou d'autres moyens.
Inflammabilité (liquides)	:	Sans objet
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Sans objet
Densité de vapeur relative	:	Sans objet
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	Donnée non disponible
Solubilité	:	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Neomycin Formulation

Version 5.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 9404869-00012 Date de dernière parution: 12/08/2025
Date de la première parution: 09/02/2021

Solubilité dans l'eau	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Sans objet
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité	:	
Viscosité, cinématique	:	Sans objet
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.
poids moléculaire	:	Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	:	
Taille des particules	:	Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Peut former des concentrations de poussière combustible dans l'air au cours du traitement, manipulation ou d'autres moyens. Peut réagir avec les agents oxydants forts.
Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles. Éviter la formation de poussière.
Produits incompatibles	:	Oxydants
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Neomycin Formulation

Version 5.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 9404869-00012 Date de dernière parution: 12/08/2025
Date de la première parution: 09/02/2021

Composants:

néomycine, sulfate (sel):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 2,880 mg/kg
DL50 (Rat): 2,750 mg/kg

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : DL50 (Rat): 633 mg/kg
Voie d'application: Sous-cutanée

DL50 (Souris): 116 mg/kg
Voie d'application: Intrapéritonéal

DL50 (Souris): 27.6 mg/kg
Voie d'application: Intraveineuse

DL50 (Souris): 275 mg/kg
Voie d'application: Sous-cutanée

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

néomycine, sulfate (sel):

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation légère de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

néomycine, sulfate (sel):

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

néomycine, sulfate (sel):

Voies d'exposition : Dermale
Espèce : Les êtres humains
Résultat : positif

Neomycin Formulation

Version 5.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 9404869-00012 Date de dernière parution: 12/08/2025
Date de la première parution: 09/02/2021

Mutagenécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

néomycine, sulfate (sel):

Génotoxicité in vitro	:	Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif
		Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mam-mifère, in vitro Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois Résultat: négatif
		Type d'essai: Aberration chromosomique Système de test: Lymphocytes humains Résultat: positif
		Type d'essai: Test de micronoyau in vitro Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	:	Type d'essai: Test cytogénétique Espèce: Souris Type de cellule: Moelle osseuse Voie d'application: Injection intraveineuse Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

néomycine, sulfate (sel):

Espèce	:	Rat
Durée d'exposition	:	2 années
Résultat	:	négatif

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus.

Composants:

néomycine, sulfate (sel):

Effets sur la fertilité	:	Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur trois générations Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 25 Poids corporel mg / kg Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.
	Incidences sur le dé-	:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Neomycin Formulation

Version 5.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 9404869-00012 Date de dernière parution: 12/08/2025
Date de la première parution: 09/02/2021

Développement fœtal	Espèce: Rat
	Voie d'application: Oral(e) Embryotoxicité.: NOAEL: 275 Poids corporel mg / kg Résultat: Aucun effet nocif., Aucun effet tératogène.
Toxicité pour la reproduction - Évaluation	Type d'essai: Croissance
	Espèce: Rat Voie d'application: Sous-cutanée Toxicité pour le développement: LOAEL: 6 Poids corporel mg / kg Résultat: positif
: Une certaine évidence d'effets néfastes sur le développement, sur la base d'expérimentations sur des animaux.	

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins, oreille interne) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

néomycine, sulfate (sel):

Organes cibles	: Reins, oreille interne
Évaluation	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Remarques	: Basé sur les expériences sur l'humain.

Toxicité à dose répétée

Composants:

néomycine, sulfate (sel):

Espèce	: Souris
LOAEL	: 30 mg/kg
Voie d'application	: Sous-cutanée
Durée d'exposition	: 14 jr
Organes cibles	: Reins

Espèce	: Cobaye
NOAEL	: 50 mg/kg
LOAEL	: 100 mg/kg
Voie d'application	: Intramusculaire
Durée d'exposition	: 30 - 60 Sem.
Organes cibles	: oreille

Espèce	: Cobaye
NOAEL	: 10 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 90 jr
Remarques	: Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

Neomycin Formulation

Version 5.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 9404869-00012 Date de dernière parution: 12/08/2025
Date de la première parution: 09/02/2021

Espèce	: Cobaye
LOAEL	: 100 mg/kg
Voie d'application	: Sous-cutanée
Durée d'exposition	: 34 jr
Espèce	: Chien
LOAEL	: 24 mg/kg
Voie d'application	: Intramusculaire
Durée d'exposition	: 30 jr
Organes cibles	: Reins
Espèce	: Rat
LOAEL	: 25 mg/kg
Voie d'application	: par voie orale (alimentation)
Durée d'exposition	: 84 Sem.
Organes cibles	: oreille
Symptômes	: perte de l'audition
Remarques	: Mortalité observée
Espèce	: Chien
LOAEL	: 20 mg/kg
Voie d'application	: Sous-cutanée
Durée d'exposition	: 90 jr
Organes cibles	: Reins

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Évaluation de l'exposition humaine

Composants:

néomycine, sulfate (sel):

Contact avec la peau	: Symptômes: Sensibilisation Remarques: Peut irriter la peau.
Contact avec les yeux	: Remarques: Peut provoquer une irritation des yeux.
Ingestion	: Symptômes: Nausée, Vomissements, Diarrhée, acouphène, perte de l'audition, Perte d'équilibre

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

néomycine, sulfate (sel):

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 72 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
	: CL50 (Americamysis): 39 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: États-Unis-EPA OPPTS 850.1035

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Neomycin Formulation

Version 5.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 9404869-00012 Date de dernière parution: 12/08/2025
Date de la première parution: 09/02/2021

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 0.00075 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
		NOEC (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 0.0003 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
		CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.0099 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
		NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.0022 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (Micro-organisme naturel): 107.6 mg/l Durée d'exposition: 3 h Type d'essai: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209
		EC10 (Micro-organisme naturel): 2.8 mg/l Durée d'exposition: 3 h Type d'essai: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Persistence et dégradabilité

Composants:

néomycine, sulfate (sel):

Biodégradabilité	:	Résultat: dégradable rapidement Biodégradation: 50 % Durée d'exposition: 1.2 jr Méthode: Directives du test 314 de l'OECD
------------------	---	--

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

néomycine, sulfate (sel):

Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	log Pow: < -2
--	---	---------------

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Neomycin Formulation

Version 5.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 9404869-00012 Date de dernière parution: 12/08/2025
Date de la première parution: 09/02/2021

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : Ne pas rejeter les déchets à l'égout.
Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
- Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.
Sans autres précisions : Jeter comme un produit non utilisé.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

- No. UN : UN 3077
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(Neomycin, sulfate (salt))

- Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Dangereux pour l'environnement : oui

IATA-DGR

- UN/ID No. : UN 3077
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.
(Neomycin, sulfate (salt))

- Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956
Dangereux pour l'environnement : oui

Code IMDG

- No. UN : UN 3077
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(Neomycin, sulfate (salt))

- Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Neomycin Formulation

Version 5.0 Date de révision: 05/09/2026 Numéro de la FDS: 9404869-00012 Date de dernière parution: 12/08/2025
Date de la première parution: 09/02/2021

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3077
Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (néomycine, sulfate (sel))

Classe	: 9
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
Code ERG	: 171
Polluant marin	: oui(néomycine, sulfate (sel))

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS : non établi(e)
CA. DSL : non établi(e)
CN IECSC : non établi(e)

Liste canadiennes

Aucune substance n'est soumise aux conditions ministérielles de l'article 84 de la LCPE.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Neomycin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12/08/2025
5.0	05/09/2026	9404869-00012	Date de la première parution: 09/02/2021

produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; MERCOSUR - L'accord pour la facilitation du transport des marchandises dangereuses; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique : Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Date de révision : 05/09/2026
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les éléments au niveau desquels des changements ont été effectués à la version précédente sont surlignés dans le corps de ce document par deux lignes verticales.

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F